



AVIS D'INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE PAR SNCF RESEAU SANS PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE (Article L.2122-1-3 du CG3P)

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale Grand Est de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 3, boulevard Wilson à Strasbourg (67000), représentée par sa Directrice Madame Marie-Véronique GABRIEL dûment habilitée. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de services immobiliers en date du 31 décembre 2025 conclue entre la Société nationale SNCF et la société SNCF RESEAU et ayant pris effet le 1^{er} janvier 2026, par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

2. Occupant :

La société SADE- COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX D'HYDRAULIQUES, société anonyme au capital social de 24 015 840,00 Euros, immatriculée au registre du commerce de Paris sous le n° 562 077 503, dont le siège est situé 23/25 avenue du Docteur Lannelongue à Paris (75014) représentée par Monsieur Arnaud DA ROCHA Ingénieur / Chef d'Antenne Aube-Haute-Marne né le 5 janvier 1975 à Reims (51) domicilié 3, rue de l'Escaut à Reims (51100) en vertu d'une délégation de pouvoir en date du 3 octobre 2024.

3. Bien occupé :

Le bien immobilier occupe une superficie d'environ 5 625 m² de terrain nu, situé à REIMS (51100) et repris au cadastre de ladite commune sous n°0310p d'une contenance totale de 64 959 m² de la Section AK.

4. Justification de la décision de ne pas mettre en œuvre la procédure de sélection préalable

4.1. En droit

La délivrance du titre n'est que l'accessoire d'un contrat de la commande publique ou s'inscrit dans le montage contractuel ayant, au préalable, donné lieu à une procédure de sélection.

4.2. En fait

Conformément aux dispositions du code général de la propriété des personnes publiques et plus particulièrement à l'article L 2122-1-3 créée par l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017, la délivrance de la présente convention d'occupation est exemptée de procédure de sélection préalable et de mesures de publicités préalable prévue à l'article L 2122-1-2 du code général de la propriété des personnes publiques car la délivrance du titre n'est que l'accessoire d'un contrat de la commande publique ou s'inscrit dans le montage contractuel ayant, au préalable, donné lieu à une procédure de sélection.

Le terrain sert de base vie et de stockage pour le chantier que l'entreprise SADE- COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX D'HYDRAULIQUES a passé avec la société DALKIA le 19 juin 2006 après que cette dernière a eu signé avec l'association syndicale de la ZUP de Laon Neufchatel, le 22 janvier 2025, une commande publique pour la réalisation d'un Réseau Urbain pour la ZUP de Laon à Reims.

La présente convention est conclue pour une durée de TROIS (3) MOIS et DOUZE (12) JOURS à compter du 20 juillet 2026 pour se terminer le 31 octobre 2026.

5. Information :

Pour plus d'informations merci de contacter par courriel : Mme Nathalie Rossel/ Courriel : nathalie.rossel@eset-pm.com

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 5 du présent avis. La consultation se fera uniquement sur place.

7. Information sur les recours :

Recours en contestation de la validité du contrat de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25, rue du Lycée, 51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 03 26 66 86 87

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr